

Introduction à la déposition de Guillaume Fenasse

Guillaume Fenasse est le dix-huitième déposants de ce registre. Il passa à deux reprises devant le tribunal inquisitorial, le 18 et 23 février 1300. Il nia en bloc à sa première comparution, mais la deuxième fois, il reconnu avoir rencontré les deux ministres cathares à deux reprises vers 1298, chez Raymond Constans et Guillaume Golfier. Il a dénoncé dix personnes mais toutes étaient déjà connues ou incarcérées.

Guillaume Fenasse était marchand. Il fut impliqué dans l'affaire qui opposa la municipalité et Bernard de Castanet, évêque et seigneur d'Albi, à cause d'une question d'arbres abattus et de vignes coupées aux abords du couvent des Prêcheurs.

Sa famille est bien connue, les dépouilles de Jean Fenasse et de son épouse furent brûlées par l'Inquisition. Ils avaient deux fils, Jean et Guillaume qui tentèrent de les réhabiliter en 1249. Un Guillaume et un Arnaud Fenasse se distinguèrent également en maltraitant l'inquisiteur Arnaud Cathala en 1234. enfin, des membres de la famille Fenasse apparaissent dans le procès de 1286¹. Guillaume Fenasse fut condamné au mur le 28 janvier 1300 et ses biens furent confisqués. Constatons que la date de sa condamnation est anachronique par rapport aux dates de ses dépositions.

Il fut impliqué dans les dépositions des personnes suivantes : Bérenger Adhémar, Bernard Audiguier, Bertrand de Montégut, Gaillard France, Guillaume Golfier, Guillaume de Landes, Guillaumes de Maurian, Guillaume Toral, Guiraud Auster, Pierre Rigaud, Pierre Taillefer, Raymond Constans, Raymond Pagut et Étienne Mascot.

¹ Voir, Ms. lat. 12856, f° 8 r°, 10 v°, 32 v°, 33 r°, 35 v° et 45 r°.